

LE CINQUANTENAIRE DU CONCILE DU VATICAN

(2^e ARTICLE)

L'INVITATION À L'ÉPISCOPAT SCHISMATIQUE.—LE
GOUVERNEMENT.—LES LIBRES PENSEURS.—
L'OUVERTURE DU CONCILE.

Désireux de tendre la main à tous les membres de la grande famille du Christ sans tenir compte de leur attitude à l'égard du S. Siège, Pie IX, à la date du 8 décembre 1868, envoya des lettres apostoliques à tous les évêques orientaux schismatiques, pour les inviter à venir assister au Concile. Elles n'eurent aucun succès.

En l'absence de Mgr Brunoni, délégué apostolique à Constantinople, qui se trouvait alors à Rome, l'abbé Carlo Testa, son vicaire général, envoya deux prêtres au patriarche grec schismatique pour solliciter une audience. Au jour fixé, accompagné de son chancelier et de deux prêtres, il se rendit au Fener, résidence du patriarche, où la députation, reçue par le protosyncelle, selon l'étiquette orientale, et admise aussitôt à l'audience, fut accueillie par les paroles de bienvenue que lui adressa le patriarche. L'abbé Carlo

Testa présenta alors l'encyclique pontificale richement reliée en maroquin rouge, et portant la suscription : Sanctissimo patriarchæ Novæ Romæ Græci Ritus, de mandato Beatissimi Domini Nostri Pii Papæ IX, pro Revmo. Archiep. Vicario ac delegato Apostolico, C. Testa V. G." L'adresse était munie du sceau du Vicariat.

Après avoir invité l'abbé Testa à déposer lui-même l'encyclique sur le divan, le patriarche prononça un discours en langue grecque, que le protosyncelle traduisit et commenta en français. Quelques jours plus tard, les journaux grecs en faisaient la publication.

Fini le discours, achevée la traduction, le protosyncelle, sur l'invitation du patriarche, rendit l'encyclique à l'abbé Testa qui prit immédiatement congé.

Non content d'avoir ainsi renvoyé les lettres pontificales, le patriarche de Constantinople ordonna aux évêques de sa juridiction d'imiter son exemple. Et de fait, le Métropolitain de Chalcédoine écrivit sur l'envoi qui lui était fait : Renvoyé. L'évêque de Varna refusa de recevoir l'encyclique, s'excusant de ne pouvoir accepter ce que le patriarche n'avait point reçu. L'évêque grec schismatique de Salonique, suivant la même ligne de conduite, la motiva par cinq motifs. Le vieil évêque schismatique de Trébizonde accueillit au contraire avec grande vénération la lettre du Pape, qu'il pressa contre sa poitrine, posa sur son front, et, après avoir admiré les caractères latins qu'il ne savait pas lire, il s'écria : " O Rome, ô Rome, ô saint Pierre, ô saint Pierre ". Mais il ne manifesta ni le désir d'accepter l'invitation pontificale, ni le dessein de la décliner. L'évêque grec d'Andrinople refusa les lettres.

Tout autre fut l'accueil du patriarche arménien. Quand les envoyés du S. Siège arrivèrent, les deux prélats qui, le voile sur la tête, les attendaient à la porte extérieure, les introduisirent immédiatement dans la salle où se trouvait le patriarche ; et les prêtres latins s'étant approchés pour lui baiser la main, il ne le leur permit pas, mais lui-même

baisa au front le vicaire général Testa, en signe de fraternité.

Après avoir reçu l'encyclique et s'être informé de son contenu, il manifesta sa satisfaction. "Autrefois, dit-il, les ennemis du christianisme étaient des païens, aujourd'hui ce sont les mauvais chrétiens et les incrédules ; il serait temps de faire disparaître ce qui nous sépare, et que, tous unis, nous fassions une digue à l'impiété qui combat l'Église de Jésus-Christ. Quant à l'invitation du Pape, ajouta-t-il, il ne saurait dépendre de moi de l'accepter ou non, mais du Catholique d'Ecsmiasin", et il exhorta la députation à lui envoyer un exemplaire de l'encyclique. Après avoir fait visiter son église aux envoyés, il les fit reconduire jusqu'à leur voiture.

Ce Catholique d'Ecsmiasin, dont avait parlé le patriarche, était Kévork, qui habitait le monastère d'Ecsmiasin. Patriarche arménien, schismatique, il s'était donné le nom de Catholique, à l'aide duquel il prétendait avoir juridiction sur toutes les chrétientés arméniennes de la Perse et de la Turquie, mais non sur celles de l'Empire Russe. Le mot d'Ecsmiasin qui signifie : *descensus Unigeniti*, est le souvenir d'une apparition de Jésus-Christ à S. Grégoire l'Illuminateur. Quand Kévork IV connut l'accueil bienveillant du patriarche arménien de Constantinople à l'encyclique du Pontife romain, il se hâta d'écrire à la Sublime Porte, pour dénoncer la conduite de son collègue, et réclamer contre lui des sanctions qui ne lui furent point accordées.

La lettre apostolique du Pape fut également envoyée ou remise à 48 évêques grecs ou bulgares.

Ce fut le délégué apostolique du Pape qui la présenta aux patriarches schismatiques d'Antioche et de Jérusalem. Le premier, Terotheos, résidant à Damas, recevant la lettre avec grande courtoisie, baisa le livre relié en or qui la contenait, le porta à son front, mais ne prononça aucune parole à son sujet. Puis, faisant rendre la visite par l'évêque de Saïda, il le chargea de remettre l'encyclique avec beau-

coup de politesse, en s'excusant de ne pouvoir la garder. Les dix évêques placés sous son autorité firent de même. Le patriarche de Jérusalem imita en tout la conduite de son collègue d'Antioche. L'évêque de Béthléem accepta la lettre du Pape, celui de Nazareth exprima son regret d'être obligé de ne pouvoir la recevoir, l'évêque syro-jacobite de Jérusalem la reçut courtoisement ; le patriarche arménien de Jérusalem la garda, en déclarant toutefois qu'il ne pouvait lui attribuer que le caractère d'une simple communication.

Tandis qu'aux évêques d'Égypte, du Soudan, de l'Abysinie, l'encyclique était envoyée, Mgr Luigi Ciurcia, archevêque titulaire d'Irenopolis, vicaire apostolique latin pour l'Égypte, la remettait au patriarche copte, Demetrius, d'Alexandrie, qui la recevait avec la plus grande déférence.

Telle fut à grands traits l'attitude du haut clergé schismatique en face des avances que lui fit la Papauté.

*
* *

Les gouvernements ne pouvaient point ne pas être interrogés sur la conduite qu'ils se proposaient de tenir en face du Concile, véritable assemblée internationale, à laquelle, contre tous les précédents de l'histoire, ils n'avaient pas été convoqués.

Le 10 juillet 1869, le Concile ayant été attaqué, à la Chambre française des députés, le ministre Emile Ollivier répondit par l'affirmation d'une doctrine d'un libéralisme modéré. Celui qui avait pris position contre l'assemblée conciliaire était le député Adolphe Guérault. Emile Ollivier était d'avis de ne gêner en rien la liberté du Pape dans sa convocation du Concile, de ne mettre aucune entrave ni au départ des évêques, ni à la liberté de leur parole, mais de n'avoir aucun entretien avec l'épiscopat à ce sujet, et de n'envoyer aucune ambassade au Concile.

Au parlement italien, deux députés interrogèrent le gouvernement sur la manière dont il maintiendrait les franchises

ecclésiastiques de l'État, dont il assurerait le succès de la volonté nationale qui réclamait la chute du pouvoir temporel, et la cessation de l'occupation de Rome par des troupes étrangères. Le ministère italien se contenta de faire rejeter la motion comme inopportune.

En Bavière, le prince de Hohenlohe, ministre des Affaires étrangères, proposa aux divers gouvernements d'adopter une ligne uniforme de conduite à l'égard du Concile, mais sa proposition fut écartée comme anticipant un fait qui ne s'était pas encore produit.

La réponse qu'avait faite le gouvernement italien n'avait qu'un but, mieux masquer les intrigues de la diplomatie; aussi, d'accord avec celui de Bavière, en octobre 1869, deux mois seulement avant l'ouverture du Concile, intervint-il aux Tuileries, pour représenter combien il était peu convenable que les troupes françaises continuassent à occuper Rome pendant l'assemblée conciliaire. Le gouvernement de l'empereur résista aux pressions dont il était l'objet et l'armée française partagea l'honneur avec les zouaves pontificaux de monter la garde aux portes de ce nouveau Concile où, sous l'inspiration de l'Église de Dieu, les successeurs des Apôtres délibéraient.

*

* *

La présence des soldats de France, des volontaires de Charette, n'était point une parade auprès du Concile contre lequel l'enfer livrait déjà tant d'assauts, à l'ordre des franc-maçons et des pires ennemis de la religion.

Le 23 septembre 1869, "Le Bien Public" de Gand, publia la circulaire suivante du général Mellinet, grand-maître de la franc-maçonnerie française :

"T. C. F. L'assemblée générale du Grand Orient de France, dans sa dernière session, a reçu la proposition suivante : Les soussignés considèrent que dans les circonstances présentes, le Concile œcuménique devant se réunir, il importe que la F. M. affirme solennellement les grands

principes du droit humain universel qui sont sa base et sa gloire ; c'est pourquoi le T... III... Grand-Maître et le Conseil de l'Ordre convoquent, pour le 8 décembre prochain, un convent extraordinaire des délégués, et des dignitaires de l'obédience, non moins que ceux des autres rites et orientés étrangers, pour élaborer et décréter un manifeste qui soit l'expression de cette affirmation."

Le 22 septembre, sur la proposition de Ricciardi, les libres penseurs de Naples avaient décidé de tenir dans leur cité un autre concile, à la date du 8 décembre.

Garibaldi, dont la vie fut une longue explosion de haine infernale contre la Papauté, ne pouvait manquer d'intervenir dans l'assaut que toutes les forces du mal donnaient à l'œuvre de Dieu. Le 12 octobre, dans le journal, le *Dovere* de Gênes, il invita les Napolitains à faire cuire leur macaroni avec les confessionnaux, à l'occasion de l'anti-concile de Naples, afin de bien montrer que la patrie de Massaniello et de Giordano Bruno était digne de prendre l'initiative de l'émancipation de la conscience humaine. Puis s'adressant aux étudiants d'Italie, il les invitait à leur tour " *a rovesciare nel fango quel nuovo concesso diabolico che si chiama concilio œcumenico.*" Tout autre était l'avis du grand-maître de la F... M... italienne, qui, craignant un échec, déconcertait l'anti-concile de Naples, affirmant qu'il valait mieux ignorer et dédaigner l'assemblée de Rome. Et, en fait, ses craintes étaient justifiées.

L'anti-concile, devant tenir ses réunions au théâtre S. Carlo à Naples, ne put s'ouvrir à la date du 8 décembre, les artistes n'ayant pas voulu perdre le gain de leur soirée. Ce fut un premier échec.

Le 9 décembre, à midi, Ricciardi put enfin ouvrir son concile, en présence d'environ 700 personnes, parmi lesquelles on comptait 10 femmes. Le prix d'entrée avait été fixé à 0.50 centimes. " Sur la scène, un grand transparent portait ces mots : " Les nationalités du monde civilisé dans la Fraternité et la Libre pensée ". Le discours d'ouverture pro-

noncé par Ricciardi en fut le commentaire, en proclamant le dogme de la trinité de la libre pensée : la raison, la vérité, la liberté. Puis, après avoir insulté à la Papauté, " le chancre du monde ", Ricciardi procéda à l'appel de ceux qui voulaient prendre une part active à l'anti-concile. Et 61 membres donnèrent leur adhésion.

Le 2e réunion fut fixée au lendemain, à 7 h. du soir. Le programme en était : 1° la liberté religieuse et les moyens de la rendre plus sûre. 2° la séparation de l'Église et de l'État. 3° la nécessité d'une morale indépendante de toute croyance religieuse. 4° l'organisation d'une association internationale pour promouvoir le bien-être général économique et moral. Dans les discussions de ces divers points, les discours contre le Pape et Napoléon III qui le protégeait prirent un tel caractère de violence que le représentant de la police, ceignant son écharpe, signifia la dissolution de l'assemblée, et les gendarmes en assurèrent aussitôt la dispersion.

Le 16 décembre, une troisième réunion se tint dans une auberge, mais tant les disputes s'y multiplièrent que le propriétaire de l'établissement mit lui-même à la porte ces apôtres d'une fraternité qui s'affirmait par des pugilats. Ce fut la clôture de l'anti-concile.

Toutefois, avant de se séparer, les membres qui le composaient signèrent la déclaration suivante :

" Les soussignés, délégués des diverses nations du monde civilisé, réunis à Naples pour prendre part à l'anti-concile, affirment les principes suivants : ils proclament la libre raison contre l'autorité religieuse, l'indépendance de l'homme contre le despotisme de l'Église et de l'État, la solidarité des peuples contre l'alliance des Princes et des Prêtres, l'école libre contre l'enseignement du clergé, le droit contre le privilège. Ne reconnaissant d'autre base que la science, ils proclament l'homme libre et la nécessité d'abolir toute église officielle. La femme devra être libre des liens que l'Église et la législation opposent à son plein développement.

Ils affirment la nécessité de l'instruction, en dehors de toute intervention religieuse, la morale devant être indépendante d'une telle intervention." Naples, 16 décembre 1869. Signatures. A cette première déclaration s'ajouta celle que les libres penseurs français qui avaient assisté à l'anti-concile firent contresigner par Ricciardi.

La voici : " Les libres penseurs parisiens reconnaissent et proclament la liberté de conscience, la liberté d'examen, et la liberté humaine. Ils considèrent la science comme base de toute croyance, rejetant, en conséquence, tout dogme fondé sur une révélation quelconque. Ils reconnaissent que l'égalité sociale et la liberté peuvent seulement exister quand l'individu est instruit. Ils déclarent donc l'instruction de tous les degrés gratuite, obligatoire, exclusivement laïque et matérialiste, et que c'est le devoir de la société de mettre tout homme en condition de donner une semblable instruction à ses enfants.

"En ce qui regarde la question philosophique et religieuse, considérant que l'idée de Dieu est l'origine et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité, considérant que la religion catholique est la plus complète et la plus terrible personnification de cette idée, que l'ensemble de ses dogmes est la négation de la société, les libres penseurs de Paris assument l'obligation de s'employer à détruire rapidement et radicalement le catholicisme, à demander sa destruction complète par tous les moyens compatibles avec la justice, ces moyens renfermant ceux de la force révolutionnaire qui n'est pour la société que l'application du droit de légitime défense".

Signé : Reynard (c'était le député des libres penseurs parisiens à l'anti-concile). Pour copie conforme à l'original.

G. Ricciardi.

Tandis que l'anti-concile se réunissait à Naples, et se séparait, après les scènes qui auraient fait croire que tous les bandits napolitains s'y étaient donné rendez-vous, à

Bologne, sous prétexte d'ordre public, le gouvernement italien interdisait aux catholiques de fêter l'inauguration du Concile, dans l'enceinte de leur propre cathédrale, S. Petronio, mais il autorisait les manifestations des libres penseurs qui firent l'apothéose du diable et publièrent l'hymne à Satan. L'auteur en était Giosuè Carducci. Conseiller municipal et professeur de littérature italienne à l'Université de Bologne, tant que cette ville resta sous le pouvoir temporel, Carducci se montra bon chrétien, et composa des hymnes en l'honneur du S. Sacrement. Quand Bologne eut été enlevée au Pape, jetant le masque, il s'affirma anti-religieux. Sous le pseudonyme Enotrio Romano, il écrivit contre la religion et la Papauté. Auteur de l'hymne à Satan, il reçut un blâme du gouvernement de Florence, mais ne fut point éloigné de sa chaire d'où il ne cessait d'attaquer le catholicisme qui était cependant la religion de l'État.

*

* *

Tandis que ces vents de tempête soufflaient de tous les côtés, Pie IX, confiant dans la promesse divine qui lui garantit l'avenir, se disposait à inaugurer la grande assemblée de tous les évêques du monde.

Quatre architectes, le com. Sarpi, le comte Vespignani, le cav. Bonini, le cav. Martinucci, avaient assuré la préparation matérielle de la salle conciliaire dans le transept de droite de la Basilique S.-Pierre.

D'autre part, par l'ordre du Cardinal Vicaire, en 18 églises de Rome, et en 4 oratoires nocturnes, des retraites et des missions avaient été prêchées. Tous les sanctuaires offraient à la piété des fidèles les dépouilles de tant de héros qui moururent en défense de ce credo catholique dont la puissance allait réunir autour du trône pontifical tous les évêques de l'univers.

Le 22 novembre, en un consistoire public, Pie IX imposa le chapeau cardinalice au card. Jean-Ignace Moreno, archev.

de Valladolid. Le 1er décembre, à 10 heures du matin, dans la chapelle sixtine, il présida la séance prosynodale, en présence des cardinaux, archevêques et évêques présents à Rome. Après une brève allocution du Pape, lecture fut donnée de la constitution apostolique réglant le concile ⁽¹⁾, elle fut suivie de la prestation du serment des officiers supérieurs de la future assemblée.

Le 7 décembre à midi, au signal du canon du fort S. Ange, toutes les cloches de Rome, pendant l'espace d'une heure, en joyeux carillons, annoncèrent la grande fête du lendemain. Le soir, suivant sa coutume, Pie IX, longuement acclamé sur son passage, fut clôturer en l'église des XII Apôtres la neuvaine de l'Immaculée Conception, tandis que les cloches reprirent leur envolée de midi.

Le 8 au matin, pendant que tombait une pluie torrentielle, dans tous les clochers l'airain sacré répondait au bronze des batailles qui tonnait sur le Môle d'Adrien, tandis qu'une procession où figuraient tous les évêques du monde, la mitre blanche en tête, pénétrait solennellement dans S. Pierre au chant du *Veni Creator*. Après avoir adoré le S. Sacrement exposé à l'autel de la confession, les Pères du Concile se rendaient dans la salle conciliaire dont l'entrée était gardée par les chevaliers de Malte et la Garde Noble Pontificale.

Quand le cardinal Patrizzi, sous-doyen du Sacré Collège, eut achevé la célébration du S. Sacrifice, Mgr Fessler, évêque de S. Hippolyte, secrétaire du Concile, déposa le livre des Évangiles sur l'autel, et Mgr Passovelli, mitre en tête, monta en chaire pour y prononcer le discours qui fut suivi

(1) La constitution renfermait :

1 De modo vivendi in concilio.

2 De jure et modo proponendi.

3 De secreto servando in concilio.

4 De ordine sedendi et de non inferendo alicui præjudicio.

5 De iudiciis excusationum et quærelarum.

6 De officialibus concilii.

7 De congregationibus generalibus Patrum.

8 De sessionibus publicis.

9 De non discedendo de concilio.

10 Indultum apost. de non residentia pro iis qui concilio intersunt.

de la bénédiction papale et de l'obédience de tous les Pères du Concile.

Le Pape récita alors la belle prière : *Adsumus*, par laquelle il pria Dieu de daigner illuminer son Église agenouillée devant Lui. A la prière succéda le chant des litanies, pendant lesquelles Pie IX, appuyé sur la Croix de Celui dont il était le représentant, bénit par trois fois l'assemblée. Puis le premier cardinal diacre chanta l'Évangile selon S. Luc, qui garde le souvenir de la mission donnée aux Apôtres. Après la parole du Christ, on entend les paroles du Pape qui commenta celle de son divin Maître. Pour la seconde fois, le *Veni Creator* fut chanté par tous ces évêques dont les délibérations allaient se faire au nom de l'Esprit de lumière. L'évêque secrétaire, Mgr Valenziani, évêque de Fabriano et Matelica, s'avançant du trône papal, présentèrent le décret de l'ouverture du Concile à Pie IX qui le remit au second ; celui-ci fut en donner lecture sur l'ambon. Les Pères l'approuvèrent par la formule *Placet* que le Pape approuva. Un deuxième décret fixant la future session générale au 6 janvier 1870, fut promulgué, approuvé par acclamation et sanctionné par le Souverain Pontife. Enfin, les deux protonotaires du Concile firent les formalités d'usage, et le Pape entonna le *Te Deum* chanté avec enthousiasme par tous les évêques et par la foule qui, en dehors des portes de la salle restées ouvertes, avait contemplé avec émotion la solennité de cette incomparable cérémonie qui, commencée à 8 h. du matin, se terminait à 3 h. de l'après-midi.

En des tribunes spéciales, y avaient assisté l'impératrice Élisabeth d'Autriche, François II, roi des Deux-Siciles, la reine de Wurtemberg, le grand-duc Léopold de Toscane, sa femme, le duc de Parme, Robert I, et son épouse, la duchesse Maria Pia, les comtes et les comtesses de Girgenti, de Caserte, de Trapani, le comte de Bari, le corps diplomatique, etc.

Le soir, Rome s'illumina de mille feux, et sur la place Colonna les musiques militaires firent entendre leurs plus beaux morceaux.

Le vendredi, 10, dans la salle conciliaire, se tint la première congrégation générale présidée par les cardinaux di Luca, Bizzari, Bilio, Capalti. On procéda par vote secret à l'élection des cinq Pères qui devaient former la commission chargée d'examiner la légitimité des motifs des évêques qui n'avaient pu se rendre au Concile. Une deuxième élection de cinq autres Pères constitua le tribunal des querelles et des controverses. Des travaux furent soumis à l'étude des membres du Concile et l'assemblée prit fin vers 2 heures de l'après-midi.

(A suivre)

DON PAOLO-AGOSTO.